https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/guestions/QANR5I 15QF9867

## 15ème legislature

Question N°: 9867	De <b>Mme Corinne Vignon</b> ( La République en Marche - Haute- Garonne )			Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé			Ministère attributaire > Solidarités et santé	
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Stéatose hépatique alcoolique	non	Analyse > Stéatose hépatique non alcoolique.	
Question publiée au JO le : 26/06/2018 Réponse publiée au JO le : 27/04/2021 page : 3686 Date de changement d'attribution : 07/07/2020				

## Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la stéatose hépatique non alcoolique. Cette maladie, encore peu connue, est aussi appelée « la maladie du foie gras » ou encore « la maladie du soda ». Le foie accumule la graisse tout en continuant de fonctionner normalement. Alors qu'aucun mode de traitement n'existe encore à ce jour, la proportion de la population atteinte par cette maladie ne cesse d'augmenter. La consommation excessive de sodas et autres produits alimentaires trop gras et trop sucrés peuvent entraîner une maladie du foie. Il convient de constater qu'il existe un diagnostic, très peu utilisé en France et que le projet de loi EGALIM préconise de meilleures habitudes alimentaires. Toutefois, l'absence de sensibilisation à cette maladie grave ne permet pas aux citoyens d'avoir connaissance de son existence et de l'anticiper au mieux. Alors que l'action du Gouvernement en matière de santé consiste à mieux prévenir, mieux anticiper, elle aimerait savoir comment le Gouvernement peut sensibiliser à la stéatose hépatique non alcoolique.

## Texte de la réponse

La maladie du foie stéatosique comprend la stéatose hépatique et la stéato-hépatite non alcoolique (SHNA). Sa prévalence est mal connue mais on estime qu'elle représente la principale cause d'hépatopathie chronique dans les pays occidentaux. Cette maladie est étroitement associée à l'obésité, il est estimé que moins de 15 % des patients obèses morbides (IMC > 40 kg/m2) ont une biopsie hépatique normale. La plupart des personnes atteintes de stéatose hépatique non alcoolique ne développe pas de problème sérieux, mais la SHNA peut évoluer jusqu'à la cirrhose. Les lésions du foie sont liées à un mécanisme d'insulino-résistance. Diabète, hypertension artérielle et hypercholestérolémie sont fréquemment associés à la stéatose hépatique (entre 40 et 80 % des personnes diabétiques type 2 en sont atteintes). Il n'existe pas de traitement médicamenteux spécifique. La prévention vise à promouvoir une alimentation favorable pour la santé et une activité physique suffisante, conformément aux recommandations du Programme national nutrition santé. Diverses stratégies sont mises en œuvre pour cela : information et éducation en direction des individus et promotion d'un environnement favorable à la santé. Le déploiement du système d'étiquetage « Nutri-Score » est également un exemple qui permet de délivrer une information nutritionnelle claire, visible et facile à comprendre pour tous. Le traitement de la SHNA repose sur la recherche d'une perte de poids, l'amélioration de l'alimentation, la reprise d'une activité physique régulière et la maitrise des autres facteurs de risque cardio-métabolique. Enfin, la prévention et la prise en charge de la maladie stéatosique du foie s'inscrivent dans les orientations prioritaires de la stratégie nationale de santé et sur ces leviers majeurs de lutte contre les maladies non transmissibles.

https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/guestions/QANR5I 15QF9867

